



BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS PAR APPRENTISSAGE

OBJECTIFS MÉTIER

Devenir technicien supérieur en bureaux d'études, responsable de chantier ou responsable des aménagements paysagers (secteur privé ou public)

Le technicien supérieur en aménagements paysagers assure la mise en place d'espaces verts. Il participe à l'élaboration des projets et des plans de gestion paysagère. Il participe à l'animation et au développement local. Il assure des tâches administratives et de gestion financière pour conduire et entretenir des chantiers d'aménagements paysagers. Il gère une entreprise du paysage en tant que salarié ou travailleur indépendant

CONDITIONS D'ACCÈS

- 16-30 ans et satisfaire au positionnement
- + de 30 ans si personne en situation de handicap (RQTH)
- Présenter un diplôme de niveau 4.
- Autre situation, nous consulter

STATUT

Apprenti avec couverture sociale
Salaire compris entre 27 et 100 % du SMIC, (modulable selon convention collective)
Carte d'étudiant des métiers délivrée

ADMISSION

Contrat d'apprentissage
Parcoursup ou dossier d'admission du CFA.
Diplôme accessible par la VAE
Possibilité de suivre la formation en attendant de trouver un employeur (3 mois), en fonction des places disponibles.
Aide à la recherche de contrat d'apprentissage
Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH.
Entrées tout au long de l'année

DURÉE

1ère année : 630H en centre - 2ème année : 720H en centre
2 ans modulables selon niveau scolaire et positionnements.

ALTERNANCE

2 semaines au CFA et 2 semaines en entreprise/mois.
1ère année : 18 semaines au CFA et 29 semaines en entreprise
2ème année : 20.5 semaines au CFA et 26.5 semaines en entreprise
- 5 semaines de congés payés/an

DIPLÔME

BTSA Aménagements Paysagers (RNCP 38349-JO/BO 19 02 2023) (Niveau 5) par contrôle en cours de formation et épreuves terminales.
Possibilité de VAA (Validation d'Acquis Académiques)
Délivrance possible du Certiphyto par équivalence

POURSUITES D'ÉTUDES

Certificats de spécialisation, licences professionnelles, Ecoles d'Ingénieurs.

FORMATION

Objectif : Maîtriser les techniques professionnelles, décider, analyser le fonctionnement de l'entreprise, gérer et encadrer du personnel et contribuer au développement de l'entreprise

Maîtriser parfaitement les connaissances théoriques et pratiques en aménagements paysagers. Faire preuve de créativité et de rigueur. Connaître les végétaux. Respecter les règles de sécurité et d'hygiène. Maîtriser les techniques utiles à l'étude paysagère. Appliquer des démarches éco-responsables. Être force de proposition et prendre des décisions. Gestion financière et encadrement

MODULES DE FORMATION

Mathématiques, statistiques, informatique.
Techniques d'expression et de communication, d'animation et de documentation, langue vivante.
Économie, législation et comptabilité.
Approche historique et culturelle du paysage et de l'aménagement paysager, biologie végétale, gestion paysagère, techniques de conduite d'un chantier.
Initiation à la conception d'aménagements paysagers, entretien et mise en place des végétaux, mise en œuvre d'ouvrages divers (terrassements, voiries, arrosage, petite maçonnerie, bassins, éclairage...), dans une logique de développement durable et de respect de l'environnement.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en face à face et formation en situation professionnelle.

LIEU DE FORMATION

BLANQUEFORT : 05 56 35 61 05

POUR EN SAVOIR PLUS

Service développement: 05.56.35.61.15/14
ou contact@formagri33.com
Référénte handicap départementale :
Mme Catherineau : 06.19.26.97.73
Préinscription en ligne : <https://cdfacfp33.com/preinscription-apprentissage-professionnalisation/>

Taux de réussite à l'examen/Taux d'insertion professionnelle/ Taux de satisfaction : <https://cdfacfp33.com/le-cdfa-en-chiffres-de-la-gironde/>

FORMATION GRATUITE

(hors frais annexes, hébergement, restauration, transport ...)

Formations au CDFA Agricole de la Gironde

